



PLACE ZAKIA MADI BP 91 97600 MAMOUDZOU

Opération M'KAYAMBA

Ville : MAMOUDZOU – NPRU KAWENI

Résidence : M'KAYAMBA

Références informatiques :

Nombre de logements : 36 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Objet : Construction de logements sociaux 16 LLTS et 20 LLS



MARCHE DE TRAVAUX

LOT N° : **_10_**

ACTE D'ENGAGEMENT

SOMMAIRE

Article 1 – Pouvoir adjudicateur	3
Article 2 – Engagement du titulaire ou du groupement titulaire	3
Article 3 – Objet	6
Article 4 - Offre de prix.....	8
Article 5 - Délais d'exécution	10
Article 6 - Paiements	10
Article 7 - Signature du marche en cas de groupement.....	10
Article 8 – Acceptation de l'offre	12

Remarque : si l'opérateur économique se présente seul, l'acte d'engagement doit être signé par ce dernier.

En cas de groupement :

- Soit l'acte d'engagement est signé par tous les membres du groupement en l'absence de mandataire habilité à signer le marché public ;

- Soit par le mandataire qui a reçu mandat pour signer l'offre du groupement. Dans ce cas, il doit produire les pouvoirs émanant des autres membres du groupement.

ARTICLE 1 – POUVOIR ADJUDICATEUR

La société SIM,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de MAMOUDZOU sous le n° 094 130 101 00028,

Représentée aux présentes par M Ahmed Ali MONDROHA,

Adresse : Place Zakia Madi – BP91 – 97600 MAMOUDZOU,

Téléphone : 02 69 61 11 13,

Courriel : mistoihi@sim-mayotte.com,

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

ARTICLE 2.1 : IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT DU TITULAIRE

JE, contractant unique soussigné,

Monsieur
représentant la société
en qualité de.....
dûment mandaté à cet effet
ayant son siège social
.....
numéro d'identification S.I.R.E.T.
email
téléphone.....
télécopie.....

NOUS, l'ensemble des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement :

Monsieur
représentant la société
en qualité de.....
dûment mandaté à cet effet
ayant son siège social
.....
numéro d'identification S.I.R.E.T.
email
téléphone.....
télécopie.....

Monsieur
représentant la société
en qualité de.....
dûment mandaté à cet effet
ayant son siège social
.....
numéro d'identification S.I.R.E.T.
email
téléphone.....
télécopie.....

Monsieur
représentant la société
en qualité de.....
dûment mandaté à cet effet
ayant son siège social
.....
numéro d'identification S.I.R.E.T.
email
téléphone.....
télécopie.....

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et de l'ensemble des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE / NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et à l'ensemble des documents qui y sont mentionnés, à exécuter les travaux décrits en objet aux conditions particulières ci-après exposées.

ARTICLE 2.2 : NATURE DU GROUPEMENT ET REPARTITION DES PRESTATIONS EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

Pour l'exécution du marché ou de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :

☐ conjoint OU ☐ solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Pour l'exécution du présent marché, les membres du groupement d'entreprises désignent le mandataire suivant :

Nom.....

Dénomination sociale.....

ARTICLE 3 – OBJET

ARTICLE 3.1 : NATURE DE L'OPERATION :

3.1.1 Nature des travaux

- ☒ Opération de construction neuve de bâtiment(s)
- ☐ Opération de réhabilitation ou de restructuration de bâtiment(s) existant(s)
- ☐ Travaux de démolition d'existants

3.1.2 Désignation du ou des ouvrages

Désignation (nom) de l'opération : M'KAYAMBA

Nombre de bâtiments : 2

Nombre d'étages sur rez-de-chaussée : 3

Nombre d'ascenseurs : 1

Nombre de sous-sols : 0

Nombre de logements : 36

Nombre de niveaux de parkings aériens : 0

Surface de plancher des constructions (au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme) : 3665.00 m²

Nombre de parkings souterrains : 27

Adresse de l'opération –Lieux de réalisation : Rue de la centrale EDM -97600 MAMOUDZOU

3.1.3 Nature du ou des ouvrages

Nature du ou des ouvrages :

- ☒ Immeubles

Destination et usage du ou des ouvrages :

- ☒ Usage locatif
- ☒ Habitation

ARTICLE 3.2 : COMPOSITION DU MARCHE

MARCHE DE TRAVAUX – ACTE D'ENGAGEMENT (A.E) / M'KAYAMBA

3.2.1 Allotissement

☐ Le présent marché n'est pas alloti.

☒ Le présent marché est alloti. Les travaux sont répartis en Seize (16) lots selon la nomenclature suivante :

- Lot n° 1 : TERRASSEMENTS - DEMOLITIONS
- Lot n° 2 : VRD
- Lot n° 3 : GROS ŒUVRE
- Lot n° 4: STRUCTURE METAL-BARD METAL-CHARPENTE
- METAL – COUV
- Lot n°5 : ETANCHEITE
- Lot n°6 : MENUISERIES EXTERIEURES / ALUMINIUM
- Lot n°7 : MENUISERIES INTERIEURES / BOIS
- Lot n° 8 : METALLERIE / SERRURERIE
- Lot n°9 : CLOISONS-DOUBLAGE-FAUX PLAFONDS
- **Lot n°10 : REVETEMENTS SOLS ET MURS**
- Lot n°11 : PEINTURE
- Lot n°12 : ELECTRICITE COURANT FORT & COURANT FAIBLE
- Lot n°13 : PLOMBERIE SANITAIRE
- Lot n°14 : EAU CHAUDE SOLAIRE
- Lot n°15 : ASCENSEURS
- Lot n°16 : ESPACE VERTS

3.2.2 Décomposition en tranches

Le présent marché n'est pas un marché à tranches. Il ne comporte aucune tranche optionnelle.

ARTICLE 3.3 : CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION

3.3.1 Mise à disposition d'un local technique

Aucun local ne sera mis à la disposition du maître de l'ouvrage, du maître d'œuvre, du contrôleur technique, du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé et, le cas échéant, du coordonnateur OPC.

3.3.2 Réalisation d'un logement témoin

Le présent marché prévoit la réalisation d'un logement témoin.

Ledit logement sera totalement équipé (revêtements de sols et de murs compris).

En outre, il pourra être demandé, à la fin du chantier, de reprendre certaines finitions qui auraient pu être dégradées pendant le déroulement dudit chantier.

La localisation dudit logement sera fixée par le maître d'œuvre ou le maître d'ouvrage pendant la période de préparation de chantier.

ARTICLE 4 - OFFRE DE PRIX

4.1. CONDITIONS GENERALES DE L'OFFRE DE PRIX

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques du mois **m0** suivant (correspondant au mois de la date limite de remise des offres) : **AOUT 2026**

Les travaux seront rémunérés par application de prix globaux et forfaitaires, dans les conditions exposées ci-dessous.

4.1.1 Actualisation

☐ Le présent marché prévoit que le prix est actualisable.

L'actualisation s'effectue alors dans les conditions définies ci-après :

- 1) Le prix initial **P_i** n'est actualisable que si un délai supérieur à quatre (04) mois s'écoule entre le mois **M₀** d'établissement du prix et le mois **M_d** de la date de prise d'effet de l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire de débiter la réalisation des travaux ;
- 2) En ce cas, le prix initial **P_i** est actualisé par application à celui-ci d'un coefficient d'actualisation **C_a** calculé à partir de la formule suivante :

$$C_a = I_{d-4} / I_0$$

Dans laquelle :

- **C_a** représente le coefficient d'actualisation ;
 - **I_{d-4}** représente la dernière valeur publiée, prise par l'indice de référence **I** au mois **M_{d-4}** antérieur de quatre (04) mois au mois **M_d** de la date de prise d'effet de l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire de débiter la réalisation des travaux ;
 - **I₀** représente la dernière valeur publiée, prise par l'indice de référence **I** au mois **M₀** d'établissement du prix ;
- 3) Le prix initial **P_i** ainsi actualisé reste ferme pendant toute la durée du marché ;
 - 4) En cas de marché à tranches, le prix initial **P_i** n'est actualisable qu'une seule fois, par prise en considération de la date de prise d'effet de l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire de débiter la réalisation de la tranche ferme.

4.1.2 Révision

☒ Le présent marché prévoit que le prix est non révisable.

4.1.3 Calculs intermédiaires et finaux – Arrondis

Lors de la mise en œuvre des formules de variation prévues ci-dessus, les calculs intermédiaires et finaux seront traités à deux (02) décimales.

4.2. SOLUTION DE BASE

Lot n°	Montant HT	TVA à %	Montant TTC

soit (en lettres) :

Lot n° Euro TTC

4.3. VARIANTES

N°	Désignation	Montant total variante € HT
		...
		...
		...
		...

4.4. SOUS-TRAITANCE

Le montant total des prestations que j'envisage/nous envisageons de sous-traiter est de :

..... Euro TTC

Il se décompose de la façon suivante, conformément aux annexes ... à ... au présent acte d'engagement :

Lot n°	Nom du sous-traitant	Prestations sous-traitées HT

--	--	--

4.5. CREANCE

Le montant maximum de la créance que je pourrai / nous pourrons céder (nantissement ou bordereau loi Dailly) est égal au **montant total TTC du marché** déduction faite du **montant total TTC** des prestations sous-traitées soit la somme de : Euro TTC.

ARTICLE 5 - DELAIS D'EXECUTION

Les travaux tous corps d'état seront exécutés dans le délai de 24 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage des travaux de la tranche fonctionnelle n°1 et selon le calendrier détaillé d'exécution figurant en annexe au C.C.A.P.

Les points de départ de ces délais sont fixés au C.C.A.P.

Le délai d'exécution des travaux, qui comprend les délais de préparation, est de 24 mois.

ARTICLE 6 - PAIEMENTS

Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant indiqué au présent acte d'engagement au crédit des comptes ci-après, selon la répartition des paiements entre les cotraitants prévue en Annexe 3.

Compte ouvert au nom de

Sous le numéro :Clé R.I.B. :

Banque - Adresse :

Code banque :Code guichet :

IBAN :

Compte ouvert au nom de

Sous le numéro :Clé R.I.B. :

Banque - Adresse :

Code banque :Code guichet :

IBAN :

Compte ouvert au nom de

Sous le numéro :Clé R.I.B. :

Banque - Adresse :

Code banque : Code guichet :
IBAN :

ARTICLE 7 : SIGNATURE DU MARCHÉ EN CAS DE GROUPEMENT

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

- ☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations (*joindre les pouvoirs en annexe du présent document*);
- ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre (*joindre les pouvoirs en annexe du présent document*) ;
- ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(*Cocher la case correspondante.*)

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;
- ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :
(*Donner des précisions sur l'étendue du mandat.*)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 8 - ACCEPTATION DE L'OFFRE

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée dans un délai de CENT QUATRE-VINGT (180) jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

A, le.....

en deux exemplaires originaux

LE(S) CONTRACTANT(S)

(mention manuscrite "lu et accepté", cachets et signatures)

LE MAITRE D'OUVRAGE

Signé

Au nom et par délégation du Pouvoir Adjudicateur

Le sous le numéro.....

ANNEXE 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

ACTE SPECIAL N°

ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE

DEMANDE DE SOUS-TRAITANCE

PREAMBULE A L'ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE :

Le présent acte de sous-traitance est notamment constitué en vue de satisfaire aux obligations de paiement direct, imposées par l'article R. 2193-10 du Code de la commande publique.

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUS-TRAITANCE :

☐ La présente demande de sous-traitance a pour objet l'acceptation du sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement. Elle intervient :

☐ Lors du dépôt de la proposition ;

☐ Après la notification du contrat ;

☐ La présente demande de sous-traitance a pour objet la modification de l'acte spécial n°,

en date du Elle annule et remplace ledit acte spécial.

IDENTIFICATION DU MAITRE DE L'OUVRAGE ET, LE CAS ECHEANT, DE SON MANDATAIRE :

[à compléter]

Ci-après désigné par les termes : « Le maître de l'ouvrage » ;

IDENTIFICATION DU MARCHE ET, LE CAS ECHEANT, DU LOT

• Nature du contrat :

☐ Contrat de travaux

☐ Contrat de services

• **Objet du contrat :**

.....
.....
.....

• **En cas de contrat passé en lot séparé, identification du lot concerné :**

Lot n° ... :

IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU CONTRAT ET, LE CAS ECHEANT, DE L'ENTREPRENEUR PRINCIPAL :

• **Titulaire du contrat ou, en cas de groupement, mandataire commun du groupement :**

.....

• **En cas de groupement conjoint, entrepreneur principal :**

.....

IDENTIFICATION DU SOUS-TRAITANT :

• **Nom, raison ou dénomination sociale :**

.....

• **Forme sociale :**

☐ Entreprise individuelle

☐ Société

☐ Autre (préciser) :

.....

En cas de société :

Forme sociale :

.....

Capital social :

.....

En cas de société anonyme :

☐ A conseil d'administration ☐ A directoire et conseil de surveillance

• **Immatriculations, inscriptions et enregistrements :**

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de sous le n°

.....

Inscription au Répertoire des Métiers (RM) de sous le n°

.....

Inscription à l'ordre des sous le n°

.....

Enregistrement au Répertoire National des Entreprises et de leurs Établissements (RNEE)
sous les références suivantes :

- N° SIRET (N° SIREN + NIC) :
- Code APE (NAF) :

• **Adresse et coordonnées postales, téléphoniques et électroniques :**

- Adresse postale :

.....

.....

.....

- Téléphone :
- Télécopieur :
- Courriel :

• **Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte et clé) :**

.....

IDENTIFICATION DES PRESTATIONS SOUS-TRAITEES :

- Nature des prestations sous-traitées avec, le cas échéant, pour chacune des dites prestations, indication de la tranche, de l'option et/ou de la variante concernée, selon les nomenclatures figurant au cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

.....
.....
.....

MONTANT MAXIMAL A VERSER PAR PAIEMENT DIRECT AU SOUS-TRAITANT :

- **Montant maximal** (*voir l'encadré de cette section*) :

Montant en € :

.....

- **Le cas échéant, est jointe à la demande de sous-traitance, la décomposition du montant maximal susmentionné par tranches, options et/ou variantes.**

Information au titulaire du marché et à son sous-traitant pour les MARCHES DE TRAVAUX :

- Les règles de TVA en matière de travaux ont été modifiées (art. 25 LF 2014) : A compter du 1^{er} janvier 2014, l'autoliquidation devient la règle, le titulaire du marché est le seul collecteur de la TVA. Sont concernés **les travaux de construction y compris ceux de réparation, de nettoyage, d'entretien, de transformation et de démolition**, effectués en relation avec un bien immobilier.

- Le maître d'ouvrage règle directement le sous-traitant sur la base du hors taxes de la prestation. Le maître d'ouvrage paie également le titulaire du marché pour sa partie hors taxes du marché, plus la TVA globale du marché.

- Ces dispositions ne concernent pas les marchés de services.

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE :

- **Forme du prix :**

- ☐ Prix unitaires
☐ Prix forfaitaires
☐ Prix global et forfaitaire

- **Délai global de paiement et intérêts moratoires pour dépassement dudit délai :**

En application de l'article R. 2192-11 du Code de la commande, le délai de paiement dont dispose le Maître d'Ouvrage pour procéder au paiement des acomptes et du solde est de soixante (60) jours à compter de la date de réception de la demande de paiement.

PIECES A PRODUIRE PAR LE TITULAIRE DU CONTRAT

La présente demande de sous-traitance intervient après la notification du contrat.

1) ☐ Le titulaire déclare ne pas avoir cédé ni présenté en nantissement les créances résultant du contrat.

☐ Le titulaire déclare avoir cédé ou présenté en nantissement tout ou partie des créances résultant du contrat. En ce cas, il établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant dudit contrat ne fait obstacle au paiement direct du sous-traitant en produisant à cet effet :

☐ Une attestation par laquelle le bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du contrat déclare que ladite cession ou ledit nantissement est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée.

☐ Une mainlevée par laquelle le bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances a réduit le montant de ladite cession ou dudit nantissement afin que le paiement direct de la partie sous-traitée soit possible.

2) Le PPSPS du titulaire signé par le sous-traitant.

**PIECES A PRODUIRE PAR LE SOUS-TRAITANT DIRECT DU TITULAIRE DU MARCHÉ
AU MOMENT DE LA DEMANDE D'ACCEPTATION :**

Le sous-traitant produit les pièces suivantes :

Pièces à joindre	Présent	Absent
1) Si le sous-traitant est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;	☐	☐
2) Une déclaration sur l'honneur de ne pas entrer dans un des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique	☐	☐
Attestation AGEFIP		
3) Les pièces dont la production est (était) exigée des candidats aux fins d'appréciation de leurs expériences et capacités professionnelles, techniques et financières, à savoir :	☐	☐
a) Aux fins d'évaluation de l'expérience et de la capacité professionnelle :	☐	☐
i) Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)	☐	☐
ii) Une plaquette ou liste des derniers chantiers	☐	☐
b) Aux fins d'appréciation de la capacité technique :	☐	☐
i) Certifications et qualifications;	☐	☐
ii) Un devis, document publicitaire ou correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.	☐	☐
c) Aux fins d'appréciation de la capacité financière :	☐	☐
i) Attestation de fourniture de déclarations sociales, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations sociales incombant au sous-traitant et datant de moins d'un an	☐	☐
ii) Un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an	☐	☐
4) Les attestations d'assurance de responsabilité civile professionnelle et de responsabilité civile décennale en cours de validité ; en outre, en cas de demande de sous-traitance lors du dépôt de la proposition et d'attribution du contrat devant intervenir l'année suivante celle lors de laquelle l'attributaire (le titulaire) a déposé sa proposition, le sous-traitant produit, au stade de l'attribution du contrat, les attestations d'assurance de responsabilité civile professionnelle et de responsabilité civile décennale en cours de validité.	☐	☐

5) En cas d'admission au paiement direct, un relevé d'identité bancaire (RIB).	☐	☐
--	--------------------------	--------------------------

Le maître de l'ouvrage exige que les pièces ci-avant énumérées soient rédigées en langue française ou, à défaut, qu'elles soient accompagnées d'une traduction en langue française.

Les demandes de sous-traitance doivent parvenir au Maître d'ouvrage.

Une validation de la Maîtrise d'œuvre sera ensuite demandée avant notification de l'acceptation.

DECLARATION SUR L'HONNEUR DU SOUS-TRAITANT

Je, soussigné (nom, prénom, qualité dans l'entreprise) déclare sur l'honneur que la société (raison sociale, adresse, numéro d'inscription au registre du commerce de), pour laquelle j'interviens :

- 1) ne tombe sous le coup d'aucune interdiction de soumissionner au sens des articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique ;
- 2) n'est pas exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;
- 3) est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- 4) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;
- 5) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- 6) fait travailler des salariés employés régulièrement notamment au regard des articles L 1221-10, L 1221-13, L 1221-15, L 3243-1, L 3243-2, L 3243-4, R 3243-1, R 3243-2, R 3243-3, R 3243-4, R 3243-5, D 8254-2, D 8254-4 et D 8254-5 du code du travail ;
- 7) ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- 8) ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

Fait à
Le

Signature
Cachet de l'entreprise

DECISION DU MAITRE DE L'OUVRAGE :

Le maître de l'ouvrage décide :

☐ D'accepter le sous-traitant et d'agréer ses conditions de paiement.

En ce cas, ledit sous-traitant est admis au paiement direct :

☐ Oui

☐ Non

☐ D'accepter le sous-traitant mais de conditionner sa décision d'agréer ou non ses conditions de paiement de la communication préalable du projet de contrat de sous-traitance.

☐ De ne pas accepter le sous-traitant ni d'agréer ses conditions de paiement.

Fait à, le

Pour le maître de l'ouvrage,

Cachet et signature :

ANNEXE 2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT - ASSURANCES

Remarque : ces pièces ne peuvent être exigées que du candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché.

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DECENNALE

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ GENERALE ENTREPRISE

ANNEXE 3 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

REPARTITION DES PAIEMENTS EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT